



Enquête publique

La demande d'autorisation environnementale unique de la Société BAGLIONE en vue d'exploiter après renouvellement et extension la carrière de sables et graviers située au lieu-dit « la Bretonnière » sur le territoire de la Commune de Maisoncelles du Maine.

PROCES – VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Conformément à l'article R123 -18 du code de l'environnement,

Je soussigné Jean-Michel POTTIER, commissaire-enquêteur du ressort du tribunal administratif de Nantes, désigné par décision n°E22000010/53 du 4 février 2022 de Mme la vice-présidente du tribunal administratif de Nantes, et chargé par arrêté du 1 avril 2022, de Mr le Préfet de la Mayenne, de conduire l'enquête publique relative à La demande d'autorisation environnementale unique de la Société BAGLIONE en vue d'exploiter après renouvellement et extension la carrière de sables et graviers située au lieu-dit « la Bretonnière » sur le territoire de la Commune de Maisoncelles du Maine.

Notifié ce jour 3 juin 2022 par procès-verbal de 9 pages cotées et paraphées,

à Mme Malhaire Gaëlle , en charge du dossier pour la société Baglione pétitionnaire du projet, les observations écrites et orales formulées dans le cadre de l'enquête publique sus citée , conduite du jeudi 28 avril 2022 à 9h00 au mardi 31 mai 2022 à 18h00.

Quatre permanences ont été tenues par le commissaire enquêteur à la mairie de Maisoncelles du Maine conformément au calendrier prévu.

Cette enquête a donné lieu au dépôt de 8 observations écrites répertoriées R01 à R08 dans le registre d'enquête et à l'envoi ou remise de 5 courriers répertoriés C01 à C05 et de 28 courriel répertoriés M01 à

M28. Un avis de commune m'a été transmis conformément à l'article 7 de l'arrêté du 1^{er} avril 2022, soit au plus tard dans les 15 jours qui suivent la clôture du registre d'enquête, cet avis est répertorié A1. Si d'autres avis sont exprimés entre la présente date et la date d'expiration du délai, ils seront communiqués au pétitionnaire. Tous ces courriers ou courriels ont été annexés au registre d'enquête. Une pétition remise le 31 mai avec 68 signatures a également été annexée au registre.

26 déposants se déclarent favorables au projet, 6 sont défavorables, et 8 ont déposé des remarques sans exprimer d'avis. Par ailleurs une pétition soutenant le projet a recueilli 68 signatures.

Le pétitionnaire a la possibilité de répondre aux différentes observations, courriers et courriels et aux questionnements en vertu de l'article 4 de l'arrêté du 1^{er} avril 2022 Il transmet le mémoire en réponse au commissaire-enquêteur dans les 15 jours.

Observations favorables au projet :

Cotes	Auteurs	Contenu des remarques
M01	Lemonnier Marie-Noëlle	Salariée depuis 35 ans, Soutient sans réserve ce projet, et considère que : -la société Baglione est respectueuse de l'environnement avec de nombreux suivis (bruit, poussières, eau). Les terrains sont réaménagés en tenant compte de la faune et de la flore avec des jachères fleuries. -l'extension est primordiale pour pérenniser l'activité économique locale avec les emplois directs et indirects. -la présence d'une sablière de proximité est importante pour limiter les impacts liés au transport et répondre aux besoins des professionnels du bâtiment et travaux publics.
M02 à M17, M22	Pommier Gaëtan, Bonnard Alexandre, Vaugeois alex, Lavallart Eduard, Bouvet Emmanuel, Salmon Dylan, Joly David, Aveline David, Jardin Enzo, yoyoskatteur, Provot Elvis, Bonnal Gilles, Bouchet Xavier, Saroul Romain, Coulon Eric, Gillot Sophie Gaudin Martine	Soutiennent le projet, considèrent que l'extension est nécessaire pour le maintien d'une production locale de sables et poursuivre l'activité de la sablière, qu'elle participe à l'activité économique locale en maintenant les emplois sur le site ainsi que ceux des entreprises avec qui elle travaille. Ils estiment la société Baglione implantée sur la commune depuis plusieurs dizaines d'années, a montré qu'elle pouvait exploiter le sable en tenant compte de son environnement et en aménageant les terrains après l'exploitation.
M18	Sophie Gillot	Salariée de la Société depuis 35 ans. Considère que ce site a principalement une clientèle locale et permet aux professionnels d'avoir une matière première à proximité avec faible impact environnemental. De plus, ce site génère des emplois indirects et la société Baglione a toujours été soucieuse de respecter les règles

		d'exploitation et de réaménagement. Souhaite vraiment que la carrière obtienne son autorisation d'exploitation
M19 M21	à Pelhatre Léa, Hunter Gaby, Bermond Julien	Soutiennent le projet d'extension sans plus de commentaires
M23	Liger Arnaud	Salarié de la société et ornithologue amateur soutient le projet d'extension, considère que la SAS Baglione est une entreprise responsable, respectant l'environnement, attachée à faire travailler les acteurs locaux.
Cotes	Auteurs	Contenu des remarques
M25	Sarl Poirier	Soutient le projet d'extension, considère que la SAS Baglione est respectueuse de l'environnement
M26	Transports Beucher	Entreprise de transport de marchandises avec 27 salariés dont 4 conducteurs qui travaillent au transport d'agrées et vrac à la carrière de Maisoncelles. Considère que la poursuite de l'activité à la carrière de Maisoncelles va pérenniser l'emploi local.
M28	Remon Philippe	Entreprise locale, soutient le projet d'extension, permet l'approvisionnement local en sable.

Observations défavorables au projet :

Cotes	Auteurs	Contenu des remarques (les remarques en italiques sont reprises dans les observations par thèmes)
R01	Devineau	<i>S'oppose au projet car la société Baglione ne respecte pas ses engagements sur le réaménagement paysager du secteur du Mesnil, n'applique pas de pulvérisations d'eau pour diminuer les émanations de poussières. Considère que la nouvelle extension dans une lignes Nord Est enverra des nuisances sonores et poussière.</i>
R04	Garnier Baptiste	<i>S'oppose à l'extension de la carrière : destruction du paysage bocager, disparition des terres agricoles. Déploire que les implantations de haies bocagères ne soient localisées qu'autour des sites d'exploitation.</i>
R07	Morin Hervé	<i>Déplore la disparition des terres agricoles, alors que certains agriculteurs (ou jeunes agriculteurs qui s'installent) sont prêts à les exploiter. Doute que l'on trouve beaucoup de sable dans le sous-sol mais plutôt de l'argile. Déploire l'état des corps de ferme, des terres « abandonnées » et du terme « terres agricoles » qu'il conteste, attribué à ces surfaces. Il estime que la SAS Baglione ne respecte pas ses engagements en ce qui concerne les remises en état.</i>
C01	Bourdais Jean-Christophe	Habitant des Sinandières, hameau le plus proche de l'extension de la carrière, s'oppose au projet, sauf accord sur le rachat de sa propriété, pour les motifs suivants : Eau : -pas de contrôle de l'état initial sur différentes saisons. -le niveau d'eau de son puits a déjà été asséché lors d'exploitations précédentes. - craint un affaiblissement de la structure de sa maison en raison de l'assèchement des sols. Sécurité :

		<p>Craint des éboulements en limite de carrière et des clôtures qui ne seraient pas en état.</p> <p>Bruit :</p> <p>Craint une remontée des bruits, sa maison étant en surplomb du site, de plus elle n'est pas isolée. Considère que les bruits seront très présents notamment au 1^{er} étage.</p> <p>Conteste qu'un contrôle ait été fait sur site sans son accord et que ce contrôle d'un seul jour serve de base de travail.</p> <p>Pollution :</p> <ul style="list-style-type: none"> -n'a pas vu de contrôle de l'état initial sur différentes saisons. -Conteste la prise de contrôle sur son terrain sans son autorisation et a demandé le démontage des appareils. N'a pas eu de demande ultérieure d'installation d'appareils de mesures qu'il aurait accepté. -Conteste le point de contrôle n°4 car placé au sommet d'une bute. -Craint que la carrière n'engendre des tourbillons envoyant beaucoup de poussières sur sa propriété. <p>Craint une future perte de valeur de sa propriété.</p>
Cotes	Auteurs	Contenu des remarques
C03	Mottier-Rémy Chantal	<p>S'oppose au projet</p> <p>Considère que la société Baglione ne respecte pas ses engagements, n'est pas contrôlée, et que pendant de longues années il n'y a pas eu de comité de suivi.</p> <p>Les plantations d'arbres en limite de sa propriété « la Jupellière » ont disparus faute d'entretien. <i>Celles prévues lors de la demande d'extension du Mesnil n'ont été faites que 10 ans plus tard. Les clôtures et merlons sont végétalisés de mauvaises herbes.</i></p> <p>Il y a des panneaux baignade interdite, une bouée, mais pas de barque. <i>Il n'y a pas d'arrosage des pistes pour limiter la poussière.</i> Des camions traversaient quotidiennement la D 575 contrairement aux engagements.</p> <p><i>Déplore l'état de paysage dévasté des terres renoncées : secteur du Mesnil, et s'interroge sur ce qui va en être fait.</i></p> <p>Considère que les travaux de clôtures et merlons ne sont réalisés que trop tardivement après le début de l'exploitation, que les études de bruits sur sa propriété sont réalisées pendant les heures de déjeuner. Les mesures de niveau d'eau de son puits sont réalisées sans son autorisation.</p> <p>Considère que le sable de la carrière est de mauvaise qualité et s'interroge sur les usines à béton qui utiliseraient ce sable.</p> <p><i>Déplore que l'on ne préserve pas les terres agricoles, qu'il n'y ait pas un avis de la Safer ou de la Chambre d'Agriculture dans le dossier.</i></p> <p><i>S'inquiète concernant le stockage de déchets inertes, du respect de la procédure d'agrément, du simple contrôle visuel des déchets qu'elle juge insuffisant. S'interroge sur la traçabilité, sur le fait qu'il n'y ait pas de produits dangereux, sur la circulation des camions et leur nombre et sur les nuisances sonores liées à la revalorisation des déchets.</i></p>

C04	Fédération pour l'environnement en Mayenne	Emet un avis défavorable au projet. Remarques reprises dans le volet « associations »
-----	--------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------

Observations avec réserves ou remarques sans exprimer d'avis :

Cotes	Auteurs	Contenu des remarques
R02	Garnier Adrien	Reprises dans les observations par thèmes
M24	Vauzelles Jean	Reprises dans les observations par thèmes
C01	Garnier André	Reprises dans les observations par thèmes
R03	Garnier Serge	Reprises dans les observations par thèmes
R06	EARL La plaie	Remarque reprise dans les observations par thèmes
R08	Viot Paul	Remarque reprise dans les observations par thèmes
M27	Mayenne Nature Environnement	Remarques reprises dans les observations des associations
C05	C.C. Pays de Meslay Grez	Remarques reprises dans le volet observations des collectivités locales

Classement des observations du public par thèmes :

Remarques générales

Cotes	Auteurs	Contenu des remarques
M24	Vauzelles Jean	"Adhérent de la Fédération pour l'Environnement en Mayenne FE 53 et de Mayenne Nature Environnement MNE, des dépositions argumentées vont être transmises, certes différentes des 22 précédentes stéréotypées toutes favorables à Baglione.

Remarques sur les réaménagements

Cotes	Auteurs	Contenu des remarques
R02	Garnier Adrien	Déplore le réaménagement avec un corps de ferme en ruine, des bancs de sable et points d'eau, souhaite que les engagements soient respectés. Souhaite un réaménagement en espace plus attrayant ou terres agricoles.
R01 R07	Devineau Morin Hervé	Considèrent que la SAS Baglione ne respecte pas ses engagements sur les remises en état.
C02	Garnier André	Les terres restituées sont très appauvries, y aura-t-il possibilité de les irriguer à partir des réserves d'eau. Est-ce qu'il y aura un contrôle de la surpopulation de grenouilles et de moustiques tigre ?
R04	Garnier Baptiste	Destruction du paysage bocager, disparition des terres agricoles. Déplore que les implantations de haies bocagères ne soient localisées qu'autour des sites d'exploitation.
C03	Mottier-Rémy Chantal	Les plantations d'arbres prévues lors de la demande d'extension du Mesnil n'ont été faites que 10 ans plus tard. Les clôtures et merlons sont végétalisés de mauvaises herbes. Déplore l'état de paysage

		dévasté des terres renoncées : secteur du Mesnil, et s'interroge sur ce qui va en être fait.
R07	Morin Hervé	Déplore l'état des corps de ferme, des terres « abandonnées » et du terme « terres agricoles » qu'il conteste, attribué à ces surfaces

Remarques sur les poussières et le bruit

Cotes	Auteurs	Contenu des remarques
R01 C03	Devineau Mottier-Rémy Chantal	Considèrent que la SAS Baglione n'applique pas de pulvérisations d'eau pour diminuer les émanations de poussières.
R01	Devineau	Considère que la nouvelle extension dans une lignes Nord Est enverra des nuisances sonores et poussière vers le bourg de Maisoncelles.

Remarques sur l'eau et le captage d'eau

Cotes	Auteurs	Contenu des remarques
R02	Garnier Adrien	S'interroge sur l'incidence de l'extension sur le captage d'eau.
C02	Garnier André	Après l'exploitation, il y aura présence de nombreux points d'eau, y aura-t-il un contrôle de la qualité de ces eaux ? y aura-t-il un périmètre de protection autour afin d'éviter épandages, traitements agricoles ? La renonciation de la parcelle du Mesnil avec ses plans d'eau risquent-elle d'influer la qualité de la nappe profonde par drainage ? cette parcelle étant située au droit du périmètre rapproché.

Remarques sur la disparition des terres agricoles

Cotes	Auteurs	Contenu des remarques
R03 R07	Garnier Serge Morin Hervé	Déplorent la disparition des terres agricoles, notamment pour les jeunes agriculteurs.
C03	Mottier-Rémy Chantal	Déplore que l'on ne préserve pas les terres agricoles, qu'il n'y ait pas un avis de la Safer ou de la Chambre d'Agriculture dans le dossier.

Remarques sur les déchets inertes

Cotes	Auteurs	Contenu des remarques
C02	Garnier André	Dans le béton il y a des ciments considérés comme dangereux, ils peuvent contenir des fumées de silice et du superplastifiant, y-at-il un risque de pollution de la nappe phréatique et des sources ? Est-ce qu'il y aura des analyses chimiques de dangerosité ?
C03	Mottier-Rémy Chantal	S'inquiète concernant le stockage de déchets inertes, du respect de la procédure d'agrément, du simple contrôle visuel des déchets

		qu'elle juge insuffisant. S'interroge sur la traçabilité, sur le fait qu'il n'y ait pas de produits dangereux, sur la circulation des camions et leur nombre et sur les nuisances sonores liées à la revalorisation des déchets.
--	--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Remarques avec une demande spécifique

Cotes	Auteurs	Contenu des remarques
R06	Earl la Plaie	Propriétaire de la parcelle A5 à Maisoncelle du Maine, demande que son puits soit pris en compte dans les impacts possibles de la carrière et que la SAS Baglione s'engage à lui fournir de l'eau en cas d'assèchement.
R08	Viot Paul	Demande qu'un chêne situé sur la parcelle 99 décalé de 25 m par rapport à la haie soit abattu afin de permettre l'exploitation future.

Observations des associations

Cotes	Auteur	Remarques
C04	Fédération pour l'environnement en Mayenne	<p>Considère que la demande d'extension n'est pas recevable car les travaux envisagés compromettent l'activité agricole et ne respectent pas toute la réglementation en vigueur : 24 hectares de surfaces agricoles sont amenés à disparaître sans mesure de compensation. Les 30 hectares renoncés, constitués en grande partie de plans d'eau, ne seront pas rendus à l'agriculture. La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestier, ne semble pas avoir été consultée et l'avis de cette commission n'était pas joint à l'enquête publique.</p> <p>Concernant l'alimentation en eau potable, le projet d'extension se situe dans le périmètre éloigné du captage de Juigné, la fédération considère qu'il y a un risque de pollution et qu'un avis de la commission captage est nécessaire au dossier.</p> <p>La fédération considère qu'il existe une zone humide au droit du périmètre sollicité en extension, au nord est de celle-ci et que l'incidence qu'aura l'excavation par rabattement sur ces zones humides n'est pas démontrée.</p> <p>Il n'existe dans l'étude d'impact aucune trace sur les incidences apportées au ruisseau de Juigné, répertorié comme cours d'eau au titre de la police de l'eau et qui traverse le site d'est en ouest. Le cours d'eau devra être restauré avec un recul des berges de 15 mètres selon la réglementation en vigueur, et faire l'objet d'un suivi de préservation.</p>
M27	Mayenne Nature Environnement	Considère que l'ensemble du site a un fort potentiel pour la reconquête de la biodiversité.

		<p>Concernant la zone renoncée, regrette que malgré la prise en compte de conseils ponctuels ceux-ci ne se sont jamais inscrits dans une vision globale du site avec une définition des enjeux, des mesures de gestion et une valorisation. Les fronts bruts avec forte inclinaison sont problématiques et n'apportent rien à la biodiversité. Seules les pentes douces sont à privilégier et le grand bassin n'en comporte aucune.</p> <p>MNE s'interroge sur la vocation à terme de la zone du Mesnil : agricole ? biodiversité ? loisirs ? Aucun des scénarios proposés en 2010 et 2017 lors des précédentes demandes d'extension ne correspond au réaménagement actuel : bâtiments toujours présents.</p> <p>Concernant le réaménagement de la zone d'extension, MNE souhaite que soit définie clairement la destination des différentes zones et surfaces dont celles réellement restituées à l'agriculture et quels moyens seront utilisés pour y parvenir : stock de terre végétale ? talus aplanis ?</p> <p>D'une manière plus globale MNE demande que toutes les zones restituées à l'agriculture soient définies et quantifiées et que les zones qui peuvent être remises en état le soient dans les meilleurs délais. Pour ce faire, MNE demande que les nombreux tas de matériaux présents sur le site soient utilisés pour améliorer le paysage, que tous les plans d'eau comportent des pentes douces permettant l'installation de végétation aquatique, ainsi que des îlots.</p>
--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Observations collectivités locales :

Cotes	Auteur	Contenu des remarques
C05	Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez	<p>Les parcelles concernées par la demande d'extension font partie du bassin d'alimentation du captage de Juigné et sont situées en limite du périmètre de protection. A ce titre, le service des eaux du Pays de Meslay Grez n'est pas opposé à cette extension mais demande que tout soit mis en œuvre afin de ne pas impacter la ressource en eau qualitativement et quantitativement. Il est demandé que soit opéré un suivi piézométrique pour bien évaluer les incidences sur les eaux souterraines. Il souhaite également être invité au comité de suivi organisé par le propriétaire de la carrière.</p>
A1	Commune de Maisoncelles du Maine	<p>Le conseil municipal émet un avis favorable au projet assorti des réserves suivantes :</p> <p>Souhaite que le comité de suivi soit redéfini et que les accords obtenus soient notifiés et réalisés.</p> <p>Concernant les réaménagements plusieurs demandes sont formulées :</p> <ul style="list-style-type: none"> -que les bâtiments de la zone du Mesnil redeviennent une habitation vendue ou louée. -que les merlons qui longent la RD 575 soient régalez.

		<p>- que les plantations suivantes soient réalisées : le long du chemin piéton secteur du Mesnil, au sud des parcelles de la future extension ouest, le long des parcelles 596 et 122.</p> <p>-qu'un éclaircissement soit effectué sur le dossier concernant les réaménagements des bassins de décantation 1 et 2, redeviendraient-ils des zones agricoles ?</p> <p>Demande que la SAS Baglione confirme que le plan d'eau au Nord de l'extension et le puits n°3 seront bien réalimentés en eau quoi qu'il arrive.</p> <p>Demande que le hameau des Sinandières reste habité.</p> <p>Souhaite qu'il y ait des tunnels pour la traversée d'engins afin d'éviter que ceux-ci ne traversent quotidiennement la VC de la Besnerie et la RD 575.</p> <p>Concernant le déchargement des déchets inertes le Conseil s'interroge sur le mode opératoire du contrôle et la gestion de la non-conformité.</p>
--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Observations du commissaire enquêteur :

- Concernant la zone d'extension, la DRAC a défini une zone d'exclusion de 5000 m2 pour présomption de prescription archéologique, pouvez-vous joindre dans votre mémoire en réponse une cartographie du site avec l'implantation de cette zone ?
- Utilisez-vous ou envisagez vous d'utiliser du chlorure de calcium afin de stabiliser les pistes et limiter les émissions de poussières ?
- Les poussières sont elles aspirées au niveau des sorties des broyeurs et des cribles ? si non un tel équipement peut-il être envisagé ?

Je vous remercie par avance d'utiliser pour les réponses, les mêmes repères de codification que ceux utilisés pour les observations et questions et de me faire parvenir vos commentaires par un Mémoire en réponse, dans les 15 jours qui suivent la remise de ce procès-verbal (Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête, article 4 de l'arrêté)

Le 3 juin 2022

Jean-Michel POTTIER

Commissaire Enquêteur



Mme Gaëlle MALHAIRE

SAS BAGLIONE

